

MOTL

bureau

taximontréal

**DOCUMENT
BUDGÉTAIRE
2015**

Octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

Le Bureau du taxi de Montréal	1
Mission	1
Mandat	1
Activités taxi	1
Activités remorquage	1
Structure	2
L'industrie du taxi	2
Réalisations 2014	3
Objectifs lors du dépôt	3
Réalisations additionnelles	3
Consultations publiques	3
Consultation de l'industrie	3
Politique sur l'industrie du taxi	4
Plan d'action	4
Étude de marché	4
Concours de design	4
Bilan	4
Objectifs 2015	5
Mise en œuvre de la Politique sur l'industrie du taxi	5
Lutte au transport illégal	5
Vérification des antécédents judiciaires	5
Gestion de la performance des contrats de remorquage	5
Organigramme	6
Budget	7

LE BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

Le Bureau du taxi de Montréal (BTM) débute officiellement ses activités le 1^{er} janvier 2014, devenant une organisation paramunicipale de la Ville de Montréal. Portant anciennement le nom de Bureau du taxi et du remorquage, l'organisation créée en 1987 faisait précédemment partie du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). La modification du statut du BTM faisait suite aux recommandations du comité exécutif qui, en 2010, avait préconisé que Bureau du taxi et du remorquage devienne une société paramunicipale.

MISSION

La mission du BTM est de voir à l'amélioration de la qualité des services de taxi et de remorquage offerts à la population et aux visiteurs sur le territoire de Montréal et à supporter le développement de ces industries afin d'enrichir la pratique du métier de chauffeur de taxi et de dépanneuse.

Afin de réaliser son mandat le Bureau doit :

- Voir à l'application de la Loi et des règlements en vigueur
- Offrir des services de guichet unique permettant aux intervenants de l'industrie d'effectuer le renouvellement de leurs permis et les transferts de véhicules
- Assurer la concertation auprès des différents acteurs de l'industrie

MANDAT

ACTIVITÉS TAXI

Outre le support à l'industrie, le Bureau a le mandat de renouveler les permis de travail, de taxis et de limousines. Il administre les examens et émet les permis s'y rattachant. Il assure également le respect de la loi et des règlements relatifs au transport par taxi et par limousine.

De plus, le Bureau reçoit et traite les plaintes du public et de l'industrie du taxi et maintient un haut niveau de concertation avec les intervenants de cette industrie. Enfin, le Bureau offre des services de renouvellement des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules dans le cadre d'une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

ACTIVITÉS REMORQUAGE

Le Bureau a le mandat d'encadrer les activités de remorquage sur le territoire de l'île de Montréal et, plus précisément, de voir à :

- Assurer la sécurité des citoyens
- La standardisation des véhicules utilisés et de l'équipement dont ils disposent
- La réception et le traitement des plaintes
- L'encadrement des opérations de remorquage privé

Pour ce faire, le Bureau émet les permis d'opération aux différentes entreprises de remorquage de même qu'aux chauffeurs. De plus, il gère la performance des contrats exclusifs des services de remorquage et de remisage des véhicules de délits.

STRUCTURE

Selon les lettres patentes, le conseil d'administration est composé de onze (11) membres.

Quatre (4) de ces membres représentant l'industrie du taxi sont élus par leurs pairs, selon les catégories suivantes :

- Les titulaires de permis valides de chauffeurs de taxi
- Les titulaires de permis valides de propriétaires de taxi
- Les titulaires de permis valides de propriétaires de taxi spécialisés en service de limousines
- Les titulaires de permis valides d'intermédiaires en service de taxi de l'Île de Montréal

La Ville de Montréal nomme les sept (7) autres membres, soit :

- Trois (3) membres, choisis parmi les membres d'un conseil de la Ville de Montréal
- Trois (3) membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'Île de Montréal, dont un (1) qui représente la clientèle à mobilité réduite et un (1) qui représente la clientèle corporative
- Un (1) membre représentant l'industrie touristique de l'Île de Montréal

De plus, la Ville désigne le président du Bureau, parmi les membres du conseil d'administration provenant d'un conseil de la Ville de Montréal. Le mandat des membres est de deux (2) ans et il peut être renouvelé. Un membre demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Les administrateurs présentement en poste sont:

M. Aref Salem, Président, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable du transport

Elsie Lefebvre, Conseillère de Ville

Érika Duchesne, Conseillère de Ville

Denise Vaillancourt, Société de transport de Montréal, représentante de la clientèle corporative

André Leclerc, Kéroul, représentant de la clientèle à mobilité réduite

Claudia Di Iorio, Cool Taxi, représentante de la clientèle régulière

Lucy Mungiovi, Tourisme Montréal, représentante de la clientèle touristique

Julcius Séide, représentant des titulaires de permis de chauffeur

Wilson Jean Paul, représentant des titulaires de permis de propriétaires de taxi

Benoit Vallée, représentant des intermédiaires en service de taxi

Tony Di Tullio, représentant des titulaires de permis de propriétaires de limousine

L'INDUSTRIE DU TAXI

L'industrie du taxi est composée de propriétaires de taxis, de chauffeurs et d'intermédiaires en service (centrales de répartition d'appels). Le territoire de l'Île de Montréal est divisé en trois secteurs distincts : l'ouest, le centre et l'est. On y dénombre 4854 permis de taxis et 11 661 chauffeurs. Parmi ces 4854 permis, 196 sont des permis restreints répondants aux besoins de la clientèle à mobilité réduite. La situation de Montréal est peu commune ; plutôt que d'y trouver quelques propriétaires détenant une flotte de taxis, la majorité des détenteurs de permis de transport par taxi sont propriétaires de leur véhicule et font affaire avec des intermédiaires en service afin de recevoir les demandes de répartition.

Ces détenteurs de permis peuvent louer leur véhicule à des chauffeurs détenant un permis de taxi valide. Chaque année, les chauffeurs de taxis montréalais réalisent plus de 37 millions de courses¹.

Quant à elle, l'industrie de la limousine est composée de propriétaires et de chauffeurs, détenteurs de permis émis par le BTM. Sur le territoire de l'Île de Montréal, on dénombre 131 limousines berlines et 91 limousines grand luxe. Les chauffeurs sont embauchés par les détenteurs de permis de transport par limousine.

RÉALISATIONS 2014

En prévision de sa création, le BTM avait établi des priorités d'action en fonction de ses nouveaux mandats. Toutefois, au fil de l'année, l'Administration en place s'est montrée très enthousiaste et désireuse de faire avancer plusieurs dossiers impliquant l'industrie du taxi. Heureux de cette erre d'aller, le BTM a réévalué périodiquement ses objectifs annuels afin d'y inclure plusieurs nouveaux projets.

OBJECTIFS LORS DU DÉPÔT

L'objectif principal que s'était donné le BTM, à l'aube de sa création, était la mise en place de la nouvelle organisation paramunicipale. De nouveaux mandats lui avaient été confiés et le BTM désirait prendre le temps de bâtir une structure efficiente, susceptible de l'aider dans l'accomplissement de ceux-ci. En outre, il était impératif de faire connaître aux membres de l'industrie la nouvelle mission du Bureau.

RÉALISATIONS ADDITIONNELLES

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Suite au meurtre d'un chauffeur de taxi en novembre 2013, le Comité exécutif de la Ville de Montréal avait mandaté la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal. Trente-neuf mémoires ont été déposés par des membres de l'industrie et de la clientèle lors de ces consultations qui se sont déroulées en avril et mai 2014.

Résultat : Le 21 mai 2014, la Commission sur le transport et les travaux publics a déposé dix-sept (17) recommandations.

CONSULTATION DE L'INDUSTRIE

Le 12 juin 2014, le BTM invite ses partenaires à une journée de réflexion. L'objectif de cette consultation est de développer une vision partagée, mais aussi d'anticiper les changements et de prendre des décisions cohérentes quant aux priorités d'actions qui permettront au BTM de rédiger une Politique réaliste et éclairée. Près d'une centaine de personnes, les décideurs, les citoyens et les acteurs de l'industrie y ont participé afin d'orienter le virage que prendra l'industrie du taxi dans les prochaines années. Les propositions des participants touchaient cinq axes : la sécurité, le développement, le rayonnement, la conformité et la communication. Le but commun des tous les acteurs étant le repositionnement et la modernisation de l'industrie du taxi.

¹ Plan de transport 2008 de la Ville de Montréal.

POLITIQUE SUR L'INDUSTRIE DU TAXI

En réponse à ces consultations, le maire M. Coderre dévoilait, le 14 août 2014, la première Politique sur l'industrie du taxi, préparée par le BTM, visant à faire de l'industrie un joueur incontournable dans l'offre de transport montréalais.

Dans cette Politique, la Ville prend plusieurs engagements auprès de l'industrie du taxi et de la clientèle utilisatrice. Ces engagements visent à :

- Prendre le virage technologique et numérique pour un meilleur service à la clientèle
- Accroître l'offre de service à une clientèle diversifiée
- Encourager les déplacements écologiques
- Assurer une sécurité adéquate aux chauffeurs et aux usagers
- Contribuer au rayonnement de Montréal

La mise en œuvre de la Politique prendra la forme d'un plan d'action. Par ailleurs, les efforts d'autofinancement de l'industrie seront déterminants pour concrétiser cette vision.

PLAN D'ACTION

Afin de concrétiser les pistes d'actions mises de l'avant dans la Politique, le Bureau du taxi a procédé à la rédaction d'un plan d'action.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Les principes de base des affaires impliquent de connaître le marché dans lequel on évolue. En ces temps cruciaux pour l'avenir de l'industrie du taxi à Montréal, le BTM a jugé essentiel de faire des démarches afin d'obtenir un portrait juste et précis de cette industrie afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées. Dans ce contexte, le BTM a confié à Mme Catherine Morency, titulaire de la Chaire de recherche Mobilité au département des génies civils, géologiques et des mines de Polytechnique Montréal, le mandat de modéliser les déplacements des taxis. On peut ainsi établir le rôle du taxi dans la mobilité quotidienne à Montréal. Une fois compilées, les données permettront de brosser un portrait de la situation, ce qui guidera les décisions à prendre.

La collecte de données est présentement en cours.

CONCOURS DESIGN

Le 2 octobre 2014, le BTM a déposé un projet d'aires d'attente de taxis au Bureau du design de la Ville de Montréal. Ces derniers avaient lancé un appel pour des projets urbains comportant une dimension de design. Quelques jours après, le BTM apprenait que lui et ses partenaires dans ce projet (l'arrondissement de Ville-Marie, le Bureau du design, la Direction des transports) avaient été retenus. Le projet bénéficie maintenant d'un financement de 100 000 \$ pour la réalisation d'un projet pilote d'aires d'attente de taxis qui sera réalisé en 2015.

BILAN

Au terme de cette année mouvementée, le BTM constate fièrement que ses objectifs annuels sont très largement dépassés. Ayant initialement prévu d'utiliser sa première année d'opération pour mettre en place sa structure, le Bureau a également développé et collaboré à de nombreux projets d'envergure. Ainsi, le BTM a commencé, dès sa première année, à remplir sa mission de développement en s'attaquant sans aucun délai aux défis qui menacent l'industrie du taxi montréalaise.

OBJECTIFS 2015

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR L'INDUSTRIE DU TAXI

Afin de concrétiser la Politique sur l'industrie du taxi, le BTM procèdera au dépôt d'un plan d'action. Ce dernier permettra de faire une priorisation des dossiers et d'établir les échéanciers et le déroulement des travaux.

LUTTE AU TRANSPORT ILLÉGAL

L'industrie du taxi est confrontée à une nouvelle réalité, celle des sociétés dont l'offre de service est basée sur des applications pour téléphones intelligents. Certaines compagnies refusent de se plier à la réglementation. Il est donc impossible de s'assurer qu'ils utilisent des chauffeurs dûment formés, avec des permis en règle et des véhicules conformes aux normes édictées par la Ville. Une compagnie qui prétend ne pas être assujettie aux lois et règlements, qui répartit des courses à des chauffeurs sans permis réglementaire ou conduisant un véhicule non conforme, pratique le transport illégal.

Des démarches sont en cours auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour que soit augmenté le coût des amendes reliées à ces infractions et afin d'obtenir le pouvoir de saisir les véhicules en infraction.

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICAIRES DES CHAUFFEURS

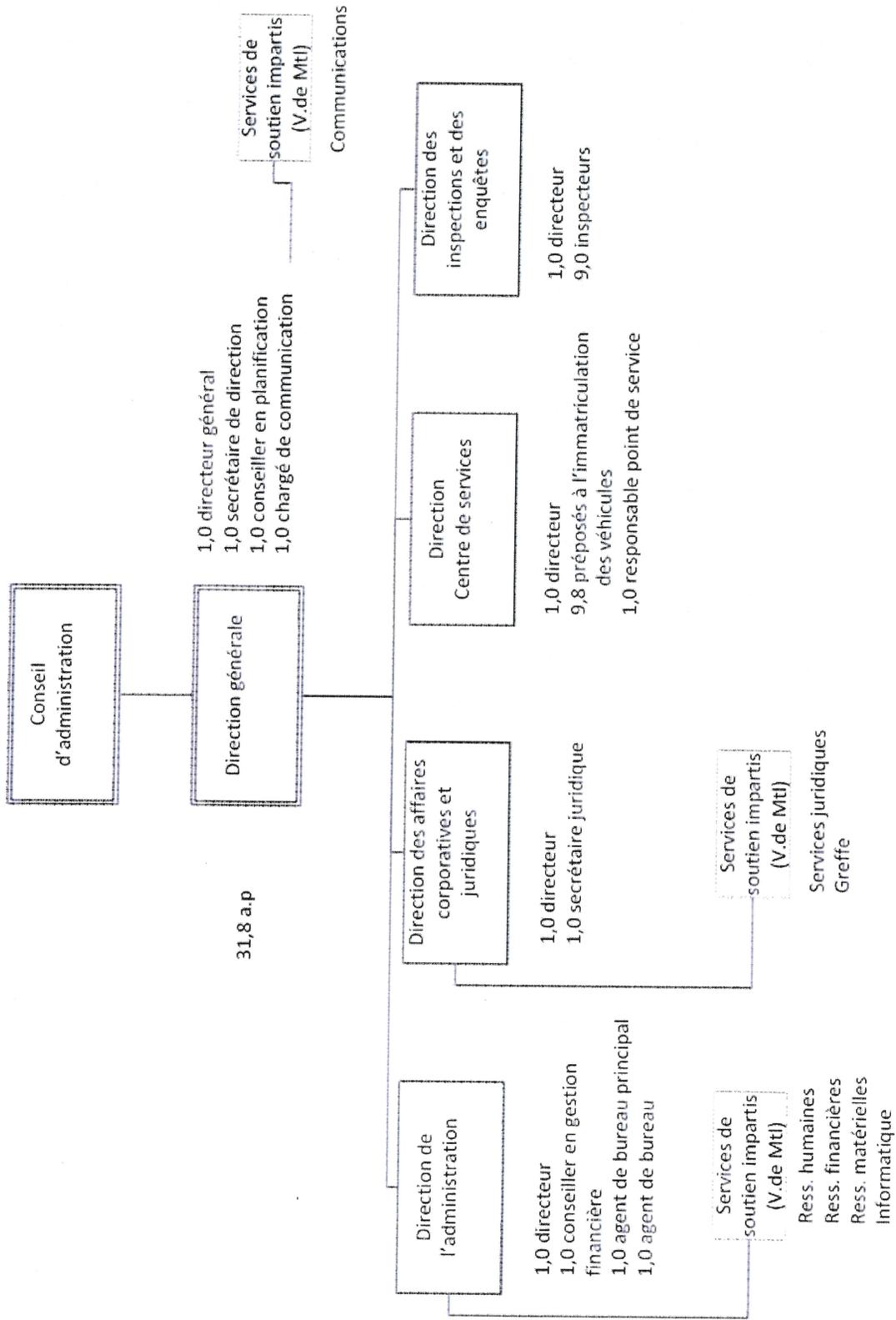
Le BTM procèdera à la vérification des antécédents judiciaires de tous les chauffeurs de taxi tel que prescrit par la loi. En raison du renouvellement des permis, les chauffeurs pourront être vérifiés, en totalité, à l'intérieur de 2 ans, donc à la fin de l'année 2016.

GESTION DE LA PERFORMANCE DES CONTRATS DE REMORQUAGE

Pour l'année 2015, la Ville de Montréal a affirmé sa volonté de voir un changement d'approche au niveau de la gestion de la performance des contrats de remorquage. La volonté de l'Administration en place prescrit d'unifier l'ensemble des contrats de remorquage pour la Ville de Montréal. Pour ce faire, le BTM a annoncé son support et est en attente des développements de la part de la Ville.

Bureau du taxi de Montréal

Structure 2015



BTM : budget 2015 version finale

	2014\$	2014 AP	Base 2015		Variation	
			Base 2015	AP	\$	Variation AP
REVENUS						
Contribution totale Ville de Montréal	3 430 469		3 542 369		111 900	
Revenus autonomes			114 500		114 500	
Affectation de la Réserve 2014 (surplus estimé)			13 291		13 291	
TOTAL REVENUS	3 430 469		3 670 160		239 691	6,99%
DÉPENSES						
Rémunération						
Salaires	1 966 757	31,8	2 069 700	31,8	102 943	0,0
Charges sociales	634 743		679 700		44 957	
% d'augmentation	2 601 500	31,8	2 749 400	31,8	147 900	5,69%
Autres familles de dépenses						
Transport et communication	140 374		172 700		32 326	
Honoraires professionnels	25 875		25 900		25	
Services techniques et autres	216 245		229 300		13 055	
Location entretien et réparation	17 928		17 078		-148	
Biens non durables	70 234		92 100		21 866	
Achats de biens non capitalisés	37 520		48 180		10 660	
Taxes foncières	87 000		85 000		-2 000	
Total autres familles de dépenses	595 176		670 960		75 784	12,73%
Provision pour taxes non récupérables	233 793		249 800		16 007	6,85%
TOTAL DÉPENSES	3 430 469		3 670 160		239 691	6,99%
% d'augmentation						